

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 6 (1892)

**Rubrik:** Société Suisse d'Héraldique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ARCHIVES

Janvier 1892

# HÉRALDIQUES

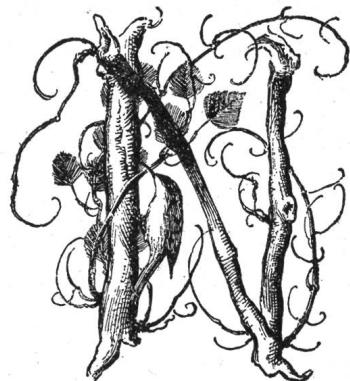
SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel.

N° 1.

## SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE



ous donnons plus loin la liste des membres fondateurs de la Société suisse d'héraldique. C'est dire que cette Société est constituée et qu'elle a commencé son activité, aussi venons-nous rendre compte à ses membres de ce qui a été fait jusqu'à présent. Dans le n° 37 des *Archives héraldiques suisses*, M. Jean de Pury

a lancé l'idée de la fondation d'une Société suisse d'héraldique. Sa lettre ayant trouvé de l'écho, des pourparlers ont eu lieu entre diverses personnes qui s'intéressent à l'art héraldique et il s'est formé parmi elles un comité fondateur composé d'adhérents d'un peu toutes les parties de la Suisse. Le 13 janvier 1891 un projet de statuts était élaboré et après avoir circulé parmi tous les initiateurs il a été définitivement adopté, en tenant compte des observations et voeux exprimés, le 13 avril par le comité fondateur convoqué à Neuchâtel sous la présidence du doyen d'âge, M. Adolphe Gautier, de Genève. Ces statuts ont paru en français et en allemand dans les *Archives héraldiques* et il en est fait un tirage à part pour les membres présents et futurs de la Société.

Dans cette même séance le Comité a constitué son bureau en nommant

MM. Jean Grellet, président.

Jean de Pury, vice-président.

Jâmes de Dardel, trésorier.

Maurice Tripet, secrétaire-archiviste.

L'été s'est passé à recueillir des adhésions, et dans une nouvelle séance du Comité qui eut lieu le 26 octobre, il était constaté par l'ac-

cueil réjouissant fait à notre appel que la fondation de la Société répondait à un besoin ; elle fut donc déclarée définitivement constituée.

Une des premières préoccupations du Comité a été de nouer des relations avec des Sociétés similaires de l'étranger et il a décidé de demander et d'offrir l'échange de publications avec les Sociétés suivantes : *Herold*, Berlin ; *Adler*, Vienne ; *Kleeblatt*, Hanovre ; *Ex libris*, Berlin ; *Greif*, Leipzig ; *Académie héraldico-généalogique*, Pise ; *Collège héraldique de France*, Paris.

Comme premier don pour notre bibliothèque, nous avons à mentionner le très-beau livre de M. F. Warnecke : *Die deutschen Bücherzeichen (Ex-libris) von ihrem Ursprung bis zur Gegenwart*, dont l'aimable auteur a bien voulu nous faire hommage ; nous lui en exprimons ici toute notre reconnaissance.

Une autre question qui a fait le sujet de délibérations du Comité est le choix d'emblèmes pour la Société. Il a été décidé de prime-abord qu'une Société héraldique ne saurait faire à moins que d'adopter une armoirie de toutes pièces, comme du reste l'ont fait nos aînées, le *Herold* de Berlin, l'*Adler* de Vienne, etc.

Des différents projets soumis au Comité, deux ont particulièrement fixé son attention : l'un portait comme emblèmes du héraut un sceptre et un clairon passés en sautoir ; l'autre proposait un casque qui représente assez bien l'art héraldique puisqu'il avait une importance capitale à l'époque qui a vu naître le blason, et qu'il est aussi une pièce commune à presque toutes les armoiries. C'est de ces éléments qu'a été composée l'armoirie choisie comme emblème de la Société et qui se blasonne comme suit : de gueules à deux sceptres d'or passés en sautoir, un heaume (*Kübelhelm*) d'argent brochant sur le tout ; cimier : deux clairons d'or passés en sautoir ornés chacun d'un fanion pendant de gueules chargé de la croix fédérale d'argent.

La nature de la Société et son caractère suisse nous paraissent ainsi heureusement indiqués.

Ces armoiries, qu'un tenant viendra compléter, trouveront leur première application sur le diplôme de membre de la Société, que M. C. Bühler, l'éminent artiste de Berne, a bien voulu se charger de composer. Nous croyons donc pouvoir promettre à nos collègues un travail très réussi et nous estimons ne pas sortir des attributions de la Société en provoquant ainsi la création d'une planche qui, en même temps qu'une constatation officielle de la qualité de membre de la Société, sera un modèle d'art héraldique de la meilleure époque.

Le Département de l'Intérieur du canton de Neuchâtel vient de publier une planche intéressante de grandes dimensions et très bien exécutée en chromolithographie, donnant les armoiries des 64 com-

munes de ce canton. Elle est mise en vente à 5 francs, mais sur notre demande le Département de l'Intérieur a bien voulu nous accorder à titre gracieux des conditions exceptionnelles en faveur des membres de la Société suisse d'héraldique, de sorte que ceux d'entre eux qui le désireront pourront se procurer cette planche au prix réduit de trois francs. Ils n'auront pour cela qu'à nous transmettre le bulletin de souscription annexé à ce numéro. Nous sommes heureux d'avoir pu leur procurer cette facilité.

Pour l'année courante nous ne voulons pas faire de promesse positive ; cependant nous espérons qu'elle ne s'écoulera pas sans que nous ayons pu offrir aux membres de la Société une marque d'activité sous forme d'une publication spéciale, mais à une condition, c'est qu'ils veuillent bien eux-mêmes nous y aider.

Le Comité, en effet, a pensé qu'il serait intéressant de publier une *Bibliographie héraldique*, c'est-à-dire un catalogue raisonné de tous les ouvrages d'héraldique et de généalogie concernant la Suisse. Un tel livre facilitera considérablement le travail des chercheurs en leur donnant des indications sur les sources qu'ils pourront consulter ; mais pour qu'il rende les services que l'on en attend, il importe qu'il soit aussi complet que possible. M. Maurice Tripet, qui a déjà recueilli dans ce but des matériaux assez considérables, les a gracieusement mis à la disposition du Comité. Il s'agit de parachever ce travail, ce qui sera comparativement facile pour les imprimés et les manuscrits qui se trouvent dans nos bibliothèques publiques. Mais il en existe aussi dans des collections particulières moins accessibles ou moins connues, aussi serions-nous reconnaissants aux membres de la Société de bien vouloir nous signaler les ouvrages de cette catégorie qu'ils connaîtraient ; pour autant qu'ils seraient d'un intérêt général.

Les membres des nombreuses Sociétés scientifiques, artistiques ou d'utilité publique que nous avons en Suisse croient volontiers qu'ils ne peuvent pas se rendre utiles autrement qu'en payant régulièrement leurs cotisations. Nous regretterions de voir s'introduire dans notre Société un tel sentiment qui est erronné, car nous avons la ferme conviction que tous peuvent rendre des services à la chose commune, de différentes manières. Nous venons d'en indiquer une, mais il y en a d'autres encore ; qu'ils se donnent pour tâche de visiter toutes les bibliothèques publiques ou privées de la ville qu'ils habitent pour examiner les livres rentrant dans nos branches qu'elles contiennent ; dans les musées ils verront les sceaux rares et les vitraux armoriés qui s'y trouvent ; les églises et les cimetières leur révéleront des clefs de voûte et des tombeaux portant armoiries ; dans les hôtels-de-ville ils trouveront des galeries de portraits de magistrats ornés de leur

blason ; en passant dans la rue, un écusson sculpté sur la façade ou la porte d'un ancien édifice les frappera. Qu'ils fassent de tout cela, destiné peut-être à disparaître demain sous la pioche du démolisseur ou dans un incendie, un croquis, s'ils sont dessinateurs, ou dans le cas contraire, qu'ils en consignent au moins une description précise dans leur calepin. Ils communiqueront alors leurs observations au Comité, soit sous forme d'articles qui pourront trouver place dans les archives, soit simplement comme notes qui soigneusement conservées, serviront une fois de matériaux à des travaux plus complets.

Sous le titre *Questionnaire*, nous réservons sur la couverture des Archives une place spéciale dont pourront faire usage gratuitement les membres de la Société qui désireraient obtenir des renseignements, et les plus inexpérimentés pourront à l'occasion fournir une solution.

Voilà, à côté des travaux de plus longue haleine des spécialistes, quelques-uns des services que tous peuvent rendre à leurs collègues et qui contribueront à établir des liens entre eux sans oublier le devoir très important de faire de la propagande et de gagner des adhérents à la Société. Plus elle comptera d'amis dans toutes les parties de la Suisse, plus elle sera forte et efficace.

Nous tenons tout particulièrement à ce qu'elle n'ait pas un caractère régional, mais soit une Société intercantonale dans toute l'étendue du terme ; aussi ferons-nous tous nos efforts pour que chaque partie de la Suisse reçoive, dans la mesure de l'appui qui nous y sera donné, la part d'attention qui lui revient au point de vue de la sphère d'études propre à la Société suisse d'héraldique.

#### LE COMITÉ.

## Liste des Membres fondateurs DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

### COMITÉ FONDATEUR

#### BUREAU

*Grellet, Jean, rédacteur à Neuchâtel, Président.  
de Pury, Jean, conseiller communal à Neu-*

*châtel, Vice-Président.  
de Dardel, James, banquier à Neuchâtel,  
Trésorier.  
Triplet, Maurice, archiviste à Neuchâtel, Se-  
crétaires-Archiviste.*